

APPLICATION IMMEDIATE

Commune
d'AMNÉVILLE

PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES NATURELS

MOUVEMENTS DE TERRAIN

PRESCRIPTION A.P. du : 20 mars 2020

APPLICATION IMMEDIATE du :

(3/3) Vu pour être annexé à l'arrêté 2025-DDT-SRECC-UPR-n°5
du 13 août 2025

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale par suppléance
Philippe Deschamps



Commune de VITRY-SUR-ORNE

Commune de GANDRANGE

Commune de RICHEMONT

Commune de MONDELANGE

Commune de ROMBAS

Commune d'HAGONDANGE

Commune de MARANGE-SILVANGE

LEGENDE

- ZONE ROUGE "Rf"
→ INCONSTRUCTIBLE
- ZONE ROUGE "Rm"
→ INCONSTRUCTIBLE
- ZONE ORANGE "O"
→ CONSTRUCTIONS AUTORISÉES SOUS RÉSERVE DE PRESCRIPTIONS
- ZONE JAUNE "J"
→ CONSTRUCTIONS AUTORISÉES SOUS RÉSERVE DE PRESCRIPTIONS
- ZONE ROUGE "RC"
→ INCONSTRUCTIBLE Cimetière
- SECTEUR D'INFILTRATION RÉGLEMENTÉ

0 500,0
mètres